

des autres militaires qui commandaient en second, ne pouvait rien pour arrêter le torrent des injustices et la rapacité des gens d'affaires que la France avait lâchés sur ce pays. L'intendant était chargé à la fois des départemens de la justice et de la police et surtout des finances. Bourglamarque ne pouvait que gémir sur ces désordres. N'ayant aucun moyen d'adoucir les privations de l'armée, non plus que des habitans, il voulait au moins les partager. Il faisait servir du cheval sur sa table, tous les jours, et disait à ce sujet, que puisque l'on en nourrissait les soldats, il était juste qu'il en mangeât comme eux.

Le gouvernement français payait ici ses dépenses en billets ou lettres de change sur la France. Ils soutinrent leur crédit jusqu'à la prise de Québec. Mais ces rescriptions s'étaient multipliées dans une proportion vraiment énorme. Après la conquête, elles perdaient beaucoup. La liquidation de ces dettes prit du temps en France. Les déprédations qui s'étaient commises dans ce département, et qui n'étaient inconnues de personne dans la colonie, inspirèrent des craintes à ceux entre les mains desquels ces billets se trouvaient parmi les Canadiens. Ceux-ci avaient d'ailleurs plus ou moins besoin de réaliser dans les circonstances qui suivirent immédiatement la conquête, et ils le firent à tout prix. Eux-seuls aussi supportèrent tout le fardeau de la perte. Elle fut à-peu-près entière, et occasionna dans le pays une ruine universelle.

On pourra se former une idée des dilapidations qui s'étaient commises dans la colonie, par quelques faits que je crois devoir signaler entre une multitude d'autres. Le célèbre NECKER, qui n'était encore que simple commis, à l'époque de cet agiotage en France, commença sa fortune en se servant du crédit de son maître, riche financier de ce tems, qui le favorisa dans cette spéculation, pour acheter de ces rescriptions, sur lesquelles il fit un gain de plusieurs millions.

L'excessive richesse du fermier-général BEAUJON découlait en partie de la même source. Il avait lui aussi fait acheter de ces rescriptions, sur lesquelles il eut en 1767 un bénéfice de dix-sept à dix-huit millions de francs.

Ce qui fut laissé aux employés du gouvernement de la colonie, qu'on appelait alors publiquement en France comme ici, les Voleurs du Canada, put suffire, après de fortes déductions, pour leur permettre de vivre dans la plus grande opulence.

Remarquons, maintenant que le Canada fut perdu pour la France sous le règne de Louis XV. Il fallait alors, chaque année, tirer du trésor public des millions pour subvenir non seulement aux dépenses des maîtresses en titre du monarque, mais encore à celles du *parc aux cerfs*. C'est le nom qu'on avait donné à un établissement destiné à fournir journellement à ce Sardanapale moderne, de nouveaux objets pour assouvir ses passions. A la fin de son règne, une femme sortie d'une maison de débauche possédait en